

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

RECEPISSE DE DEPOT

A L'ESPACE DES ARTS

2 rue des Larrons
Domaine Beaupré - Allée des Marronniers
68500 Guebwiller

V/REF :

N/REF : 2010 B 293 / 2017-B-3908

Le greffier du tribunal d'instance de Colmar certifie qu'il a reçu le 21/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

A L'ESPACE DES ARTS
Société à responsabilité limitée
2 rue des Larrons
Domaine Beaupré - Allée des Marronniers
68500 Guebwiller

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-3908 le 25/08/2017

R.C.S. COLMAR TI 421 930 017 (2010 B 293)

Fait à COLMAR le 25/08/2017,

LE GREFFIER



2017

Page 1/4

IMPOT SUR LES SOCIETES

2017 3908

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
FIVE innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optimal de taxation au tonnage, art. 209 D 3 (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223-4-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2253-SD	
une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258, indiquer le nom et la localisation				TRIBUNAL D'INSTANCE	
				21 JUL. 2017	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A L'ESPACE DES ARTS SARL			Allée des Maronniers COLMAR		
SIRET 42193001700064			68500 GUEBWILLER		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Site d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: hotel, Galerie d'Art

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'EXPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Résultat fiscal: Bénéfice imposable à 33 1/3% 19 219 Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% Déficit

Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de restructuration de la défense art. 44 quaterdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité

Au titre des revenus d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Ces nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, mémos d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
KIOME DELTA PROVENCE 3 Lot. Clos Saint Antoine Route d'Arles 3150 TARASCON Tél: 04.90.91.20.91	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 30/06/2017 Lieu: GUEBWILLER
Tél:	Qualité et nom du signataire: Gérante Associée
	Signature: PRALONG William

Sur les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre deux taux en annexe II de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2035-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIÉS DISTRIBUÉS

montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
montant des prêts, avances ou acomptes ou versements aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes exposées		d		
Montant des distributions		e		
des que celles visées en (3).		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

G. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

m, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés. gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nature des parts sociales appartenant à chaque associé en vertu pro- priété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités propriétement dits.	Montant des sommes versées :			
					à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8	
M. PRALOG William Allée des Maronniers								
38500 GUZEWILLER	275							
Mme COLLIN DOMINIQUE Allée des Maronniers								
38500 GUZEWILLER	225	2016	17 559					

H. DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%
montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
DS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
cessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise **A L'ESPACE DES ARTS SARL**

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **Allée des Maronniers**

69500 GUEBWILLER

Numéro SIRET * **4 2 1 9 3 0 0 1 7 0 0 0 6 4**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **12**

Durée de l'exercice précédent * **12**

			Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le				
			3 1 1 2 2 0 1 6					3 1 1 2 2 0 1 5				
ACTIF			Bret	Amortissements - Provisions			Net	Net				
			1	2			3	4				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012								
		Autres *	014	872			016	872				
	Immobilitisations corporelles *		028	240 559			030	170 067			70 492	95 074
	Immobilitisations financières * (1)		040	3 360			042	3 360			3 360	
	Total I (5)		044	244 791			048	170 939			73 852	98 434
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052								
		Marchandises *	060	82 668			062	18 716			63 952	88 780
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066								
	Créances (2)	Chèques et comptes rattachés *	068	3 868			070	3 868			258	
		Autres * (3)	072	20 374			074	20 374			24 104	
	Valeurs mobilières de placement		080	082								
	Disponibilités		084	28 825			086	28 825			8 124	
	Charges constatées d'avance *		092	094								
	Total II		096	135 736			098	18 716			117 020	121 276
	Total général (I+II)		110	380 527			112	189 655			190 872	219 710

PASSIF			Exercice N NET					Exercice N-1 NET				
			1					2				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	7 622				7 622				
	Ecart de réévaluation		124									
	Réserve légale		126	762				762				
	Réserves réglementées *		130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	14 151			132	7 142				
	Report à nouveau		134									
	Résultat de l'exercice		136	18 593				7 009				
	Provisions réglementées		140									
	Total I		142	41 128				22 536				
	Provisions pour risques et charges		154									
DETTES	Emprunts et dettes assimilées		156	52 820				71 181				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164									
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	26 845				30 335				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)		169	26 060			172	70 078			95 658	
	Produits constatés d'avance		174									
	Total III		176	149 743				197 175				
	Total général (I + II + III)		180	190 872				219 710				
ANNEXES	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	780				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le notice n° 2053-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6

Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	48 427	27 390
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218	383 623	340 521
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	423	7 014
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)			232	432 472	374 926
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	80 565	83 395
	Variation de stock (marchandises) *				236	16 487	(17 606)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	3 601	5 184
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier 2 015 - immobilier)			242	184 779	195 562
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	3 709	244	4 344	3 373
	Rémunérations du personnel *				250	61 577	47 305
	Charges sociales (cf. renvoi 389)				252	16 520	12 499
	Dotations aux amortissements *				254	25 362	28 440
	Dotations aux provisions				256	8 341	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implications commerciales à l'étranger *)	259		262	14	49
		(dont dotations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260				
	Total des charges d'exploitation	(II)			264	401 692	358 200
	I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	30 781	16 726
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers			(III)	280	154	269
	Produits exceptionnels			(IV)	290		240
	Charges financières			(V)	294	2 109	1 696
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 317 quinquies A))	347		300	7 350	8 052
		(dont amortissement exceptionnel de 15% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	348		(VI)		
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	2 883	478
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	18 593	7 009
	B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	18 593	314
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.L.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2013-mod)				324	2 883	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			« Part de loyers dispensés de réintégration »	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprise nouvelle	986		Zone franche maritime	987		
DÉDUCTION	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44, dernier al.)	981		Jeune entreprise innovante (art. 44, dernier al.)	989		
	Donation ZFA (art. 44, dernier al.)	985		Investissements outre-mer	990		
				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44, dernier al.)	991		
				Créance due au créancier en action du défendeur	992		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655				356
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	19 219	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	19 219	372

Désignation de l'entreprise : A L'ESPACE DES ARTS SARL

31/12/2016

Détail des réintégrations diverses

Total des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

2 257

Total des déductions diverses

350

2 257

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 338 bis A, 210 E et 214 C du CGI. Joindre un feuillet établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire n° 2033 B
A la fin du Collège National des Impôts

Désignation de l'entreprise :

A L'ESPACE DES ARTS SARL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640	10 375	642	8 341	644		646	18 716
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	10 375	682	8 341	684		686	18 716

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		786

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME soustraits au droit (art. 209C du CGI)	996

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. 13213-1 et 13211-1 du Code des Transports

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
Charges du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	25 173
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	51 723
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 138 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2055D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : A L'ESPACE DES ARTS SARLNéant ☐ *Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois : 12**I - Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	168	48 427
Production vendue - Biens	169	
Production vendue - Services	141	383 623
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	19
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL I	144	432 069

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	80 565
Variation de stock (marchandises)	122	16 487
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	3 601
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	143 916
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	1 140
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	14
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	245 723

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL I - TOTAL 2	137	186 346
---	-----	---------

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	186 346
--	-----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et au mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous en la case II7.
vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	620	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	622		432 050
Période de référence	du	024	01/01/2016 au 31/12/2016
Date de cessation	186		

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2063-NOU.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 1% du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 2 1 9 3 0 0 1 7 0 0 0 6 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A L'ESPACE DES ARTS SARL

ADRESSE (voie)

Allée des Maronniers

CODE POSTAL

68500

VILLE

GUEBWILLER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

PRALONG

Prénom(s)

William

Nom marital

% de détention

55.00

Nb de parts ou actions

275

Naissance :

Date

310568

N° Département

07

Commune

ANNONAY

Pays

Adresse :

N°

Voie

Allée des Maronniers

Code postal

68500

Commune

GUEBWILLER

Pays

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

COLLIN

Prénom(s)

DOMINIQUE

Nom marital

% de détention

45.00

Nb de parts ou actions

225

Naissance :

Date

010854

N° Département

54

Commune

LAXOU

Pays

Adresse :

N°

Voie

Allée des Maronniers

Code postal

68500

Commune

GUEBWILLER

Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2633-NOT.

A L'ESPACE DES ARTS SARL
au capital de 7622,45 €
Siège social Allée des Maronniers

68500 GUEBWILLER
RCS : 421930017 / 42193001700064

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ANNUELLE EN DATE DU 17 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept,
Et le dix sept juillet, à 10 heures,
Les associés se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire annuelle,
sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur William PRALONG, propriétaire de 275 parts

Madame DOMINIQUE COLLIN, propriétaire de 225 parts

Total des parts présentes ou représentées
sur les 500 parts composant le capital social

500 parts

L'Assemblée est présidée par le gérant.

Il constate, en conséquence, que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité des parts présentes et représentées.

Le Président dépose sur le bureau :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31/12/2016,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce,

- Approbation des comptes, du bilan et de l'annexe desdits exercices,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gérance sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice écoulé, les approuve tels qu'ils ont été présentés, et donne à la gérance quitus de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, 18.593 € au poste :

- Autres réserves

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, approuve les opérations intervenues entre Madame PRALONG Dominique et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Nouveau Code de Commerce.

Mme COLLIN PRALONG Dominique a perçu une rémunération de 17.559 euros pour l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Madame PRALONG Dominique s'étant abstenu pour l'approbation de cette résolution, et ses parts n'ayant pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

La Gérance

A L'ESPACE DES ARTS SARL

SARL au capital de 7 622.45 Euros
RCS COLMAR CEDEX N° 421930017
Siège social : Allée des Maronniers
68500 GUEBWILLER

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2016 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 432 049.88 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 367 911.22 Euros, soit une augmentation de 17.43 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 18 592.86 Euros, soit 4.30 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 432 626.35 Euros contre 375 435.09 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 15.23 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 414 033.49 Euros contre 368 426.33 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 12.38 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 78 197.49 Euros et représentent 18.10 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 30.76 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 33 703.45 Euros et représentent 7.80 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 28 825.86 Euros soit 6.67 % du chiffre d'affaires hors taxes.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 18 592.86 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	18 592.86 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	0 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	7 622.45 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	762.25 Euros
- Autres réserves	:	32 743.74 Euros
- Report à nouveau	:	0 Euros
Situation nette	:	41 128.44 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE
